

BIENS ET TRAVAUX

L'expropriation pour revendre

CONTENTIEUX

Le Conseil d'État, juge constitutionnel européen

Les juridictions administratives spécialisées

DROITS ET LIBERTÉS

La liberté de manifestation :

- Les mutations récentes en France
- L'exemple suisse

RESPONSABILITÉ

La réparation en nature du préjudice

SERVICES PUBLICS

Les élections politiques

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT INTERNATIONAL

L'extension du plateau continental

DOSSIER

Les nouvelles réformes des collectivités territoriales

(Deuxième partie)

DOSSIER

La transformation de la fonction publique

DROIT ADMINISTRATIF ET FINANCES PUBLIQUES

Le préjudice financier et la responsabilité des comptables publics

CHRONIQUES

- Droit administratif et droit international
- Thèses

Rédacteurs en chef :
Pierre Delvolvé et Pierre Bon

Secrétaire général :
Dominique Pouyaud
Professeur émérite de l'Université Paris Descartes

Secrétaire général adjoint :
Coralie Mayeur-Carpentier
Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

31-35, rue Froidevaux,
75685 Paris cedex 14
E-mail rédaction : rfd@daloz.fr
(pour les auteurs voir encadré en 3^e de couverture)

**PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**
Philippe Déroche

ÉDITION
Rédacteur en chef technique :
Raphaël Henriquès
Première secrétaire de rédaction :
Marie-Anne Sebbar
Secrétaire de rédaction unique :
Marie Thomas

Tél. : 01 40 64 12 81
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : m.thomas@daloz.fr
Chargé d'édition numérique :
Jean-Marc Pastor

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS
Directrice des abonnements :
Yvette Nay
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax : 01 41 48 47 92

Responsable relation clients :
Ginette N'koua
Tél. : 01 40 92 20 85

Revue bimestrielle (6 numéros par an)
Prix de l'abonnement 2020 TTC (1 an) :
France 530,92 € **Prix au numéro :**
DOM 545,67 € 110,27 €
Étranger 551,34 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Dettenford - D-83075 Feinbach - Allemagne).

ÉDITIONS DALLOZ
Société par actions simplifiée
au capital de 3 956 040 euros
Siège social :
31-35 rue Froidevaux - Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811 Z
TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut
La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

CPPAP n° 1023 T 83763
ISSN 0763-1219

Imprimé en France par JOUVE Print
333 rue Saint-Léonard - 53100 Mayenne
Dépôt légal : Mai 2020

Origine du papier : Pologne
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,02 kg/t

DOSSIER 205

Les nouvelles réformes des collectivités territoriales

(Deuxième partie)

Loi « Engagement et proximité »

Une nouvelle loi relative aux collectivités territoriales : la proximité ou la décentralisation ?
par Michel VERPEAUX 205

Le bloc communal : recoller les morceaux et préserver l'essentiel
par Jean-François BRISSON 214

La confortation du statu quo de la coopération intercommunale ou « beaucoup de bruit pour rien » ?
par Maylis DOUENCE 223

Les conventions relatives à l'exercice des compétences
par Julien MARTIN 232

Le renforcement des droits des élus
par Bernard POUJADE 242

L'objectif de renforcement du pouvoir de police du maire : quelle effectivité ?
par Virginie DONIER 247

La demande de prise de position formelle. L'extension du rescrit au profit des collectivités territoriales
par Laetitia JANICOT 254

DOSSIER 261

La transformation de la fonction publique

Loi du 6 août 2019

La déontologie et l'égalité professionnelle
par Olivier DORD 261

La gestion des « ressources humaines »
par Antony TAILLEFAIT 270

Les nouveaux habits du dialogue social
par Sylvain NIQUÈGE 276

La mobilité et les transitions professionnelles : continuum ou changement de paradigme ?
par Emmanuel AUBIN 283

RUBRIQUES 291

BIENS ET TRAVAUX

L'expropriation pour revendre : les liaisons dangereuses des zones d'aménagement concerté
par Daniel LABETOULLE 291

CONTENTIEUX

Le Conseil d'État, juge constitutionnel européen
par Edouard DUBOUT 297

Pour une normalisation des juridictions administratives spécialisées
par Aude THEVAND 309

DROITS ET LIBERTÉS

La liberté de manifestation
1. Les mutations récentes de la liberté de manifester en France
par Lauren BAKIR 319

2. Une liberté qui dérange ?
Réflexions sur la liberté de manifestation à partir de l'exemple suisse
par Christophe DOUBOVETZKY 325

RESPONSABILITÉ

La réparation en nature du préjudice dans le droit administratif de la responsabilité non contractuelle
À propos de Conseil d'État, section, 6 décembre 2019, Syndicat des copropriétaires du Monte-Carlo Hill, n° 417167
par Jacques PETIT 333

SERVICES PUBLICS

Le statut administratif des élections politiques
par Jean-Paul MARKUS 349

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT INTERNATIONAL

Les enjeux domaniaux de l'extension du plateau continental. Étude de droit comparé : droit international et droit administratif
par Jean-Philippe ORLANDINI 359

Chronique de droit administratif et droit international
par Carlo SANTULLI 372

DROIT ADMINISTRATIF ET FINANCES PUBLIQUES

Le préjudice financier dans la responsabilité des comptables publics
Conclusions sur Conseil d'État, section, 6 décembre 2019, Mme Bailloux et Ministre de l'action et des comptes publics, deux arrêts, n° 418741 et 425542
par Louis DUTHELLET DE LAMOTHE . . . 381

CHRONIQUES

391

TABLES

399

Chronique des thèses

par Norbert FOULQUIER,
Anne-Laure GIRARD, Frédéric ROLIN
et Marion UBAUD BERGERON 391



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement. Retrouvez également vos revues feuilletable sur Dalloz-Revues.fr



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux. 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.